



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Intégration des primes dans le calcul de la retraite des policiers municipaux

Question écrite n° 7109

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les conséquences de l'absence d'intégration des primes dans le calcul de la retraite des policiers municipaux. De nombreux syndicats représentatifs alertent sur les difficultés rencontrées par les agents au moment de leur départ à la retraite. En effet, les primes perçues tout au long de leur carrière ne sont actuellement pas intégrées au traitement indiciaire de référence, ce qui conduit à des pensions particulièrement faibles, parfois inférieures à 1 200 euros mensuels après une carrière complète au service de la sécurité publique. Dans ces conditions, nombre d'agents se voient contraints, pour subvenir à leurs besoins, de reprendre une activité professionnelle après leur départ à la retraite. Cette situation suscite une incompréhension croissante et nuit à l'attractivité du métier, pourtant essentiel au bon fonctionnement de la sécurité de proximité dans les communes. Aussi, il l'interroge sur les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer une meilleure prise en compte des primes dans le calcul des pensions des policiers municipaux.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7109

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Aménagement du territoire et décentralisation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3817